

La Lettre d'information

Actualités

Et si vous décoriez "safety" ?

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

Voici revenu le délicieux temps des fêtes de fin d'année ...

Comme chaque année, nous serons très nombreux à célébrer dignement ces fêtes en décorant nos intérieurs de maisons et de bureaux. Durant ces préparatifs, il faudra pourtant garder, comme en tout temps, une attention à la sécurité.

Rassurez-vous ... Nous ne vous proposerons pas de disposer des banderoles jaune et noir en guise de guirlandes de Noël sur votre sapin ou encore d'y suspendre des chaussures de sécurité en remplacement des chaussettes ... Non, notre objectif est de vous conscientiser sur les risques potentiels des objets de décoration que vous utiliserez.

Car les décos de fêtes ne sont pas exempts de risques, qu'ils soient d'origine électrique, sources d'incendie ou même de blessures ou d'étouffement pour les plus petits pour qui les décos constituent, tels des phares pour les marins, des objectifs brillants et scintillants, irrésistibles et source de toutes leurs convoitises ...

Nous avions détaillé dans le [numéro 28](#) de l'année passée un récapitulatif des points à surveiller. Ce numéro, comme les précédents, reste disponible en notre rubrique "[Publications](#)".

Nous vous invitons donc à le relire attentivement pour que les fêtes restent vraiment des fêtes.



Toute la Direction du SIPPT vous souhaite déjà de merveilleuses et joyeuses fêtes de fin d'année.

A la une ...

Campagne E.D.D.E.

Infos : Pascale.Lhoest@cfwb.be

En 2004, une opération a été menée pour l'élimination des déchets et des produits chimiques périmés ou non utilisés dans les écoles. Pour des raisons liées à l'organisation, seules 50 écoles sur plus de 400 ont été subventionnées pour la collecte des déchets chimiques et 6 tonnes de déchets ont été éliminés.

Cependant, les constats de terrains dans les écoles en Wallonie démontrent que la problématique de l'évacuation des déchets dangereux reste toujours d'actualité :

- Les flux des déchets récurrents (néons, bidons de peinture, déchets dangereux des sections techniques et professionnelles, ...) ne sont souvent pas gérés conformément à la réglementation environnementale en vigueur.
- Les solutions des expériences chimiques sont encore souvent rejetées à l'égout.
- Des produits chimiques périmés ou non utilisés sont stockés dans de mauvaises conditions.

Face à ce constat, COREN ASBL, avec le soutien de la Wallonie, vous propose une initiative originale et durable ayant trait à la gestion des déchets et des produits dangereux à l'école : la campagne EDDE pour Elimination des Déchets Dangereux des Ecoles.

Le programme EDDE vise à :

- Sensibiliser à la bonne gestion des déchets dangereux.
- Réaliser un état des lieux des quantités de déchets dangereux à éliminer.
- Proposer des facilités de collecte régulière respectueuse de l'environnement et financièrement avantageuse.

Cette campagne s'adresse aux écoles de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, tous réseaux confondus de la Wallonie qui gèrent au quotidien des déchets et des produits dangereux, comme par ex. les déchets dangereux de laboratoire de sciences et leurs emballages, les pesticides et leurs emballages, les produits dangereux d'ateliers tels que peinture (non hydro-soluble), white spirit, thinner, colle, vernis, diluant, dissolvant, ... et leurs emballages, les huiles usagées (moteur, frein, refroidissement), ...

En adhérant à la campagne, votre école pourra bénéficier d'une collecte financièrement avantageuse pour éliminer les stocks de produits chimiques et les déchets dangereux (*Incitant de 90 à 250 €*).

Vous pourrez également recevoir gratuitement des outils de sensibilisation à destination des élèves.

COREN pourra vous aider concrètement à réaliser l'inventaire des stocks des déchets dangereux à éliminer et préparera avec les collecteurs agréés les conditions pour minimiser les coûts d'élimination.

Vous trouverez sur le site internet suivant : www.EDDE.be toutes les informations sur la campagne :

- les détails concrets de l'opération de collecte.
- Toute l'information pour comprendre et appliquer la réglementation en vigueur, les filières d'élimination et de reprise des déchets.
- Un formulaire téléchargeable pour réaliser l'inventaire des déchets dangereux.
- Un référencement pratique d'adresses, d'outils et de documents pour approfondir les connaissances et compétences.
- A partir de janvier 2013, un concours mensuel sur forme de quiz.



Agenda prévu :

- Incription des écoles et remise de l'inventaire des déchets : jusqu'au **15 décembre 2012**.
 - Préparation et organisation des collectes : janvier-mars 2013.
 - Atelier d'échange : mars 2013.
- Lors de cet atelier, il vous sera présenté le bilan des inventaires et les modalités pratiques de collecte obtenues auprès des collecteurs agréés.
- Début éventuel des collectes groupées : à partir de mai 2013.

Pour toute information complémentaire concernant cette campagne, vous pouvez contacter l'ASBL COREN au **02/640.53.23** ou par courriel à mailto:thiernondiaye@coren.be

Colophon

Rédacteur en chef : Pierre **Collard**, Ing. Directeur du Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)

Ont participé à ce numéro : Pascale **Lhoest** (Pascale.Lhoest@cfwb.be), Olivier **Delzenne** (Olivier.Delzenne@cfwb.be)
Secrétariat : Isabelle **Pottier** (Isabelle.Pottier@cfwb.be) – Coordination, maquette et publication : Olivier **Delzenne** (sippt@cfwb.be)

A la une ...

SEVESO ?

Infos : Pascale.Lhoest@cfwb.be

Si la réponse vous est étrangère ou évasive, la **campagne** d'informations à destination du grand public, menée par le SPF Intérieur, vous intéressera certainement.

Mais **SEVESO**, c'est quoi ? Historiquement, Seveso est une commune du nord de l'Italie, dans la région de Lombardie. Elle est surtout connue depuis qu'un accident industriel est survenu le 10 juillet 1976. Un nuage de dioxine s'était répandu dans les environs après l'explosion dans une usine chimique. Depuis, on désigne entreprise Seveso celle qui a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses selon des quantités et niveaux de risques définies par la Directive européenne (industries chimiques, pétrochimiques, ...).

Le site web <http://seveso.be> est le site de référence pour planifier préventivement les mesures à prendre en cas d'alerte, d'accident industriel, pour connaître comment se déroulent les différents plans et mesures des Autorités.

Chacun peut notamment y visualiser les différents sites "Seveso" à proximité de son établissement ou de son habitation et obtenir des informations détaillées sur ceux-ci et les risques associés.

Afin de sensibiliser plus particulièrement les adolescents et jeunes adultes, un « serious game » est en outre lancé. Ce « serious game » se présente sous la forme d'un **jeu pédagogique** destiné aux élèves à partir de 10 ans, ainsi qu'aux jeunes adultes, qui les invite à tester leurs connaissances quant aux bons réflexes à adopter en situation d'urgence.

Dans le cadre plus général d'une éducation à la citoyenneté et à l'autoprotection, ce « serious game » peut être l'élément déclencheur d'une discussion au sein de votre établissement scolaire avec les élèves sur les risques qui les entourent et les bons réflexes à adopter, discussion pouvant se prolonger par la suite chez eux avec leurs parents.

Plusieurs circulaires ont également été éditées sur ces questions. Vous pouvez les retrouver via notre [base de données des circulaires](#).

Dossier

Un cadeau pour l'environnement : le tri des déchets !

Infos : Pascale.Lhoest@cfwb.be

Les déchets engendrent des coûts sociaux : leur collecte et leur transport ont un coût et entraîne un trafic routier polluant. Leur mise en décharge (centre d'enfouissement technique) engendre la dégradation de paysages et des pollutions diverses (sol et eaux souterraines), sans compter les gaz toxiques émis dans l'atmosphère.

L'incinération nécessite des infrastructures lourdes et est source de pollution atmosphérique par les fumées qu'elle produit.

Vu pour vous ...

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be



Nous avons traité dans plusieurs [numéros précédents](#) de notre lettre d'information des **D.E.A. (Défibrillateur Externe Automatisé)**, ces appareils capable d'aider, en attendant les secours médicalisés, à secourir les personnes victimes d'un arrêt cardiaque foudroyant sans nécessité d'une formation spécifique, en suivant simplement le mode d'emploi accompagnant l'appareil ou, pour les plus développés d'entre eux, en suivant les instructions vocales, pas à pas, dès l'ouverture du couvercle de l'appareil. Dans les espaces publics, ces appareils sont généralement placés dans des boîtiers translucides.

Y renseigner le numéro général des services de secours est un plus indéniable sauf que ...

le numéro d'appel des secours en Europe est le **112** et non le 911, numéro d'appel que les voyageurs au long cours ou les fans de séries auront reconnus comme étant celui des secours aux USA ...



Nous vous souhaitons une excellente découverte de notre site www.sippt.cfwb.be et de joyeuses fêtes de fin d'année ...